



Suite au Covid 19, le SDGF/FO vous informe des **nouvelles dates limites de dépôt de vos déclarations de revenus 2020.**

Le Service de déclaration en ligne sera ouvert à partir du lundi 20 avril prochain jusqu'aux dates ci-après indiquées en fonction de votre département d'habitation :

- >> Département 01 à 19 : jeudi 04 juin 2020 à 23h59
- >> Département 20 à 54 : lundi 08 juin 2020 à 23h59
- >> Département 55 à 976 : jeudi 11 juin 2020 à 23h59

Les déclarations papier vous parviendront à compter du 20 avril 2020 jusqu'à la mi mai (selon le service postal), la date limite de son dépôt est fixée au vendredi 12 juin 2020 à 23h59.

N.B. : Les attestations fiscales sont disponibles sur ENSAP.

Vos cotisations annuelles vous rapporte !!!



Le SDGF/FO vous rappelle que vous bénéficiez dans le cadre du versement de vos cotisations annuelles d'une **réduction fiscale équivalente à 66%.**

N.B. : Pour les déclarants format papier, vous devrez vous procurer le formulaire Cerfa 2042 RIC "réductions d'impôt - crédits d'impôts" (reporter vos cotisations en ligne 7AC (7AE ou 7AG) selon votre situation).

Vous n'avez aucun justificatif à annexer juste à le conserver en cas de demande.

Pour votre santé les gestes barrières demeurent ...

SDGF/FO soucieux à chaque instant de ses collègues et plus particulièrement aujourd'hui vous rappelle de continuer à respecter les consignes actuelles dans le cadre du Covid 19 tant sur le plan professionnel que privé.

A cette fin, le SDGF/FO attire votre attention que :

- Vous pouvez effectuer l'essentiel de vos démarches et poser toutes vos questions dans votre espace particulier.
- Vous pouvez utiliser la messagerie sécurisée de votre espace particulier ou le mail, ou le téléphone 0 809 401 401 (au prix d'un appel local).
- En cas d'urgence, vous pouvez également demander un rendez-vous téléphonique en vous rendant dans la page "contact" ou dans votre espace particulier. L'accueil sur place n'est possible qu'en cas d'absolue nécessité et uniquement sur rendez-vous.